

“ Alphonse Belles-Isles soient nommés membres du bureau d'examineurs de Now-Carlisle, en remplacement des révérends C. Larivée et J.-A. Langlais, démissionnaires.”

“ Que le docteur Frédéric Gaboury soit nommé membre du bureau d'examineurs de Pontiac, en remplacement de M. John Coyne, démissionnaire.”

“ Que le révérend M. F.-X. Dumais soit nommé membre du bureau d'examineurs de Sainte-Anne-des-Monts, en remplacement du révérend M. Ruest, démissionnaire.”

“ Que M. Firmin Campbell, avocat, M. l'abbé Elie-C. Fiset et M. l'abbé Osiar Gagnon soient nommés membres du bureau d'examineurs catholiques de Sherbrooke, en remplacement : le premier, de M. le juge Rioux, démissionnaire, le second, de feu le révérend F.-P. Dignan, et le troisième, de M. l'abbé P.-Ar. d'ée Lefebvre, démissionnaire.”

“ Que le bureau d'examineurs de Papineauville et Saint-Jovite soit divisé, et forme, dorénavant, deux bureaux distincts.”

“ Que le bureau d'examineurs de Valleyfield soit autorisé à délivrer, à l'avenir, des diplômes d'académie.”

“ Que le bureau d'examineurs de Beauce soit autorisé à délivrer, à l'avenir, des diplômes d'écoles modèles.”

“ Que les dates des sessions du bureau d'examineurs catholiques de Drummond, Richmond et Wolfe soient fixées au second mardi des mois de février, juin et octobre de chaque année.”

“ Que la session du bureau d'examineurs de Rimouski, qui a lieu actuellement le deuxième mardi de juillet, soit fixée, pour l'avenir, au dernier mardi du mois de juin, chaque année.”

“ Que la session du bureau d'examineurs catholiques de Sherbrooke, qui se tient actuellement au mois de juillet, soit fixée, pour l'avenir, au second mardi de juin, chaque année.”

“ Que les dates des sessions du bureau d'examineurs catholiques de West-Farnham, soient fixées, pour l'avenir, au dernier mardi des mois de février, juin et octobre de chaque année.”

La considération d'une lettre par laquelle M. l'inspecteur d'écoles Aug. Gay offre sa démission est remise à la prochaine session. Le comité le prie de remplir jusque-là les devoirs de sa charge.

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, le comité recommande :

“ Que M. Joseph-Alexandre Chabot soit nommé inspecteur d'écoles du comté de Gaspé, en remplacement de M. Thomas Tremblay, démissionnaire, avec le même traitement.”

Sur proposition de Mgr l'évêque de Nicolet, secondé par M. le docteur Leprohon, le comité recommande :

“ Que M. Chs Gill, soit nommé professeur de dessin à l'école normale Jacques-Cartier, en remplacement de feu M. Ravaux, avec le même traitement.”

Le comité remet à sa prochaine session la considération de l'augmentation de traitement demandée par MM. les inspecteurs Brault et Paquet.

Il est résolu qu'en raison des explications satis-

faisantes qui ont été données au comité, les subventions qui n'ont pas été payées aux municipalités scolaires de la Pointe-Claire et du village Mégantic, leur soient remboursées.

L'honorable Gédéon Ouimet donne l'avis de motion qui suit :

“ Qu'à la prochaine session, je proposerai des amendements aux articles suivants des statuts refondus de la province de Québec : articles 2238, 2244, 2245, 2255, 2260, 2263, 2267, 2268, 2279, 2281, 2282, 2284 et autres, pour le maintien du fonds de pensions des fonctionnaires de l'enseignement primaire et pourvoir aux moyens d'augmenter le dit fonds.”

Le comité donnera toute son attention aux suggestions exposés dans un mémoire, concernant l'instruction publique dans cette province, adopté par la Chambre de Commerce du district de Montréal à sa session du 20 septembre dernier.

Le comité ne croit pas devoir prendre en considération une communication qui lui a été adressée par M. F.-X. Boileau, attendu qu'elle se rapporte à l'acquisition des livres de prix dans les écoles, sur laquelle il n'a aucun contrôle.

Un mémoire de M. F.-X. Boileau relatif au “ Manuel de Droit civique,” par M. Magnan, est référé au sous-comité chargé de l'examen des livres classiques.

Les communications adressées au comité par MM. B. Lippens, J.-Z. Dubeau, révérend M. Smith, le bureau d'examineurs de Pontiac, sont transmises au sous-comité de législation.

La considération d'une lettre de M. l'inspecteur Bernard Lippens, relativement aux conférences pédagogiques et de plusieurs autres communications, est remise à la prochaine session.

Après les explications données par Mgr l'évêque de Druzipara, le Surintendant est autorisé à payer à la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, par anticipation sur la distribution du fonds des municipalités pauvres, une somme de quatre cents piastres.

Le comité autorise l'école modèle de garçons du village de Sainte-Anne-de-la-Pérade à prendre le titre d'académie.

Le comité s'ajourne.

### Cent treizième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 30 mai 1896

La 1ère séance s'ouvre à 9½ hrs A. M.—  
Présents : L'honorable M. P.-B. de La Bruère, Surintendant de l'instruction publique ; M. l'abbé Th.-G. Rouleau, prêtre, principal de l'école normale Laval ; M. l'abbé C.-A. Caron, prêtre, assistant-principal ; M. C.-J. Magnan, président de l'association ; M. Z. Dubeau, inspecteur d'écoles ; M. J.-B. Cloutier, ancien professeur à l'École normale